

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022

Le 2 septembre 2022, à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 29 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

GIBERT Maryline

CAZORLA DOMINIQUE

CHABRIER Alexandre

PENT Damien

MOREL Nathalie

DEFOND Thérèse

PERRET Clotilde

DEFOND Marion

Membres excusés : CHARBONNIER Jérôme, TORRE Janine

Secrétaire de séance : DEFOND Marion

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2022
- Lotissement : prorogation du permis d'aménager pour un an
- Devis pour rénovation des routes forestières de la Charme au plan de la Moussière et de la Pierre qui Danse
- Subvention au SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine pour la participation des agents communaux
- Pose de postes de comptage dans deux armoires d'éclairage du haut du bourg
- Validation de la nouvelle convention de gestion du regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de La Tuilière et de Saint-Priest-la-Prugne
- Révision du temps de travail de la secrétaire de mairie
- Aides au commerce local : exonération partielle de taxes

[Ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2022](#)

Le compte-rendu de la séance du 8 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

[Ordre du jour : Lotissement, prorogation du permis d'aménager pour un an](#)

Le maire informe le conseil qu'il convient de proroger, une dernière fois, d'une année le permis d'aménager le lotissement, donc jusqu'au 3 octobre 2023.

[Ordre du jour : Devis pour rénovation des routes forestières](#)

Dans le cadre de l'appel à projet départemental décidé lors de la séance du conseil municipal du 8 juillet, les travaux à effectuer pour rénover deux routes forestières (1. Du col de la

Charme au plan de La Moussière et 2. Piste de la Pierre qui Danse) ont été repérés et soumis à deux entreprises.

Ordre du jour : Subvention au SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine pour la participation des agents communaux

Selon la convention signée avec le SIVOM, il convient de facturer au SIVOM 480 h au taux horaire de 15 € (agents + secrétariat).

Parallèlement, il est décidé de voter une subvention de 10 € par heure facturée, soit 4800 €.

Ordre du jour : Pose de postes de comptage dans deux armoires d'éclairage du haut du bourg

Il y a lieu d'envisager des travaux de pose de deux comptages Enedis dans les armoires d'éclairage situées chemin Jean Rathier et Chemin de la Croix du Trève ;

Le conseil municipal

- Prend acte que le SIEL-TE dans le cadre des compétences transférées par la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de pose,
- Approuve le montant des travaux (Création des 2 comptages : 890 € ; consuels : 641 €) et la participation prévisionnelle de la commune de 45% , soit 689,26 € HT, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une fois,
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année,
- Autorise monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Ordre du jour : Validation de la nouvelle convention de gestion du regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de La Tuilière et de Saint-Priest-la-Prugne

La prise en charge, par les communes, des dépenses liées au regroupement pédagogique intercommunal devait être précisée dans une nouvelle convention entre les communes de La Tuilière et de Saint-Priest-la-Prugne.

Monsieur le Maire présente le texte préparé par les commissions des écoles réunies en juillet. En résumé, chaque commune prend en charge les dépenses d'entretien, d'investissement et d'équipement de l'établissement situé sur son territoire. La répartition des charges de personnel communal affecté à des fonctions d'aide à l'enseignement, y compris les sorties scolaires, se fera au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée avec régularisation comptable annuelle au mois de juillet suivant.

Ordre du jour : Révision du temps de travail de la secrétaire de mairie

Pour faire face à la charge de travail administratif, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter le temps de travail (hors public) de la secrétaire de mairie de deux heures hebdomadaires.

Ordre du jour : Aide au commerce local, exonération partielle de taxes

Le dispositif proposé étant peu incitatif, le conseil ne donne pas suite à ce dispositif.

Questions diverses

a) **Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918**

Cette année correspondant au centenaire de l'érection du monument aux morts (9 juillet 1922), la cérémonie du 11 novembre 2022 sera l'occasion de célébrer un peu plus solennellement cet anniversaire.

b) **Organisation du Noël des anciens**

Si la situation sanitaire le permet, il est envisagé d'organiser un repas commun le 15 janvier 2023.

c) **Compte rendu de la visioconférence sur le PLU** avec la DDT et le bureau d'études.

Monsieur le maire présente les différents scénarios possibles des démarches à suivre. Le conseil donne son accord pour demander une évaluation environnementale préalable.

d) **La commission des finances et d'appel d'offre** se réunira le 14 septembre pour le choix des entreprises de viabilisation du lotissement et pour présenter les prévisions de demandes de subventions aux conseils départemental et régional.

La séance est close à 23h.